## Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 06 octobre 2021

Délibération n°DE2021015

Nombre de délégués : 24

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/10/2021 055-2000 8961-20211006-DE2021015-DE

RF Préfecture de la Meuse

Votants: 18 dont 4 suppléants

L'an deux mille vingt-et-un et le six octobre, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 29 septembre 2021, s'est réuni à la salle d'animations à Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Quorum: 13

## Ont pris part au vote:

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Philippe HENRY, Madame Diana MOUNZER, Monsieur Michael HIRAT, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Francis COLIN, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Madame Catherine COLLINET JUNG, Monsieur Jean-Michel NICOLAS, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Marie ADDENET est désigné secrétaire de séance.

## 7.3 - Ligne de trésorerie

Considérant le besoin de trésorerie pour soutenir les dépenses courantes de la structure dans l'attente du versement des différentes subventions à percevoir, le Président a sollicité une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole de Lorraine en renouvellement de celle contractualisée l'année dernière.

L'offre formulée propose une ligne de trésorerie à taux variable avec les conditions suivantes :

Montant: 40 000,00 €

Type d'échéance : Trimestrielle

Index: Euribor 3 mois journalier

Valeur de l'index : -0,55% à Août 2021

Taux client :0,51% avec un taux plancher de 0,51%

Durée: 12 mois

Montant de la commission d'engagement : 200,00 €

Pour disposer de ces fonds, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider l'offre du Crédit Agricole de Lorraine,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE l'offre du Crédit Agricole de Lorraine,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

